

MOTION D'ORGANISATION POUR LE CONGRÈS FÉDÉRAL EELV

Date et lieu : 30 novembre 2013 à Caen

Le Conseil fédéral d'Europe Ecologie Les Verts, réuni à Paris les 25 et 26 mai 2013, sur proposition du Bureau exécutif propose d'adopter les modalités d'organisation du Congrès fédéral suivantes :

Les points concernant la date du Congrès, l'objet du Congrès, le nombre de membres du futur BE, les délais de réception et de diffusion des textes, la date de référence pour le "nombre de référence" et le montant du remboursement forfaitaire que recevront ces délégué/e/s, sont indissociables de la décision de convocation d'un Congrès extraordinaire. Les autres points relèvent de questions d'organisation qui pourront être ajustées, ultérieurement et le cas échéant, soit par Le conseil fédéral soit par le Bureau Exécutif.

Convocation du congrès fédéral extraordinaire

Un congrès fédéral extraordinaire sera organisé le 30 novembre 2013. Les assemblées générales décentralisées auront lieu dans chaque région le 16 novembre 2013. L'objet est le suivant :

- vote des motions d'orientation
- élection d'un bureau exécutif national, composé de 15 personnes
- élection du Conseil Fédéral
- élection des commissaires financiers
- vote des motions ponctuelles
- présentation des contributions
- modifications statutaires

L'ordre du jour est détaillé plus bas. Il pourra être éventuellement modifié lors du Conseil fédéral de septembre 2013

Nombre de référence, corps électoral et modalités de vote

Le nombre de référence est le nombre d'adhérents dans chaque région, qui permettra la répartition du nombre de délégués fédéraux au congrès, ainsi que la fixation du nombre de doublettes au Conseil Fédéral par région. Ce nombre de référence sera celui en date du 15 septembre 2013.

Quant au corps électoral, il est composé de tous les membres ayant réadhéré au plus tard le jour du Congrès décentralisé, ou les primo-adhérents validés par les CPR précédant le Congrès décentralisé. Les Secrétaires et/ou Trésoriers Régionaux sont chargés d'enregistrer dans la base les dernières adhésions avant cette date.

Le BE fixera à partir du nombre de référence au **20 septembre 2013 à minuit** le nombre de membres du CF par région, sous forme de doublettes, avec le redressement paritaire pour les régions à nombre impair, pour les délégués et les membres du CF, avec tirage au sort des régions en surnombre F et surnombre H, pour assurer la parité finale.

Nombre de délégués fédéraux

Le nombre total de délégués fédéraux est égal à 600 et chaque région a droit à deux sièges minimum au congrès fédéral.

Au delà, tout-e adhérent de EELV peut assister aux délibérations du Congrès fédéral. Le Congrès fédéral peut également prononcer le huis clos sur une partie de ses débats ou ses votes.

Modalités de vote

Lors des votes, chaque délégué-e au Congrès fédéral dispose d'une voix intransférable. Aucun vote par correspondance n'est possible au Congrès fédéral. En cas de maladie ou d'indisponibilité personnelle un-e délégué-e peut se faire remplacer par le suivant de liste, à la condition qu'il le signale par écrit au secrétariat national ou au Bureau Exécutif.

Présidences de séances et bureau

Le Bureau exécutif fait assurer les présidences de séance du Congrès fédéral. Le Bureau exécutif pourra modifier l'ordre du jour du Congrès fédéral en fonction des résultats des votes des AG décentralisées.

Adoption des décisions :

Lors du Congrès fédéral, les décisions seront prises à 50% des votants et ce aussi bien durant sa phase de « Congrès décentralisé » que durant sa phase de Congrès fédéral.

Modalités de dépôt des motions et contributions

Il sera possible de déposer des motions ponctuelles, d'orientation nationales ou des contributions du 23 septembre au lundi 7 octobre 2013 à 18h à l'attention du bureau exécutif, soit directement au siège lors des heures ouvrables par le mandataire de la motion en personne avec remise d'un récépissé, soit par courrier recommandé avisé avant le 7 octobre à 18h.

Chaque motion ou contribution devra être contenue dans une pochette scellée et devra contenir:

- le texte de la motion ou de la contribution en format papier et en format numérique utilisable pour la mise en page du livret (clef USB ou CD).
- la liste des signataires sur un tableau alphabétique avec nom, prénom, région d'adhésion sous format papier et sous format numérique une feuille donnant le nom et les coordonnées du mandataire.

Pour les motions d'orientation

En outre des éléments précédents : la présentation (en 12 000* caractères maximum, format compatible) de la liste des candidat-e-s au Bureau exécutif, la liste des candidat-e-s, ainsi que, pour chaque candidat-e, le quitus financier au 7 Septembre établi par les Trésorier/ère/s régionaux/ales et/ou la Trésorière National/e.

Les enveloppes seront ouvertes par le Bureau exécutif le 7 octobre à 18h. Les mandataires peuvent y assister. Les dossiers incomplets seront refusés et le mandataire aura alors 24h pour fournir la ou les pièces manquantes, à l'exception des signatures.

Il sera demandé au Conseil Statutaire d'avoir vérifié les signatures la régularité des opérations et la recevabilité des candidatures au 13 octobre à minuit. Le 14 octobre à 18h, le bureau annoncera les motions présentant toutes les conditions pour être soumises au vote.

S'il décide de ne pas retenir certains textes, il devra motiver ce(s) rejet(s) par un procès verbal argumenté. Les mandataires des motions non retenues auront alors 24h pour déposer un recours au conseil statutaire et celui ci aura 48h pour répondre.

Ordre de présentation

Le Bureau Exécutif présentera également à cette date l'ordre de présentation des différents textes qui sera déterminé par un tirage au sort en présence des mandataires s'ils le souhaitent. Ce faisant, il donnera à l'imprimeur le "bon à tirer" pour l'impression des convocations. La convocation devra donc être expédiée le 26 octobre au plus tard.

EXTRAIT DU RI NATIONAL

() : Les motions d'orientation, la liste des candidat/e/s pour le Bureau exécutif, motions ponctuelles et contributions ainsi que les listes des signataires doivent être remises au Secrétariat national cinq semaines au moins avant la tenue des Congrès décentralisés. Les motions d'orientation ne doivent pas dépasser 12 000 caractères et doivent être signées par au moins 1 % des adhérent/e/s, à jour de cotisation, d'au moins dix régions. Les motions ponctuelles (ou motions thématiques) et contributions (présentées au débat, mais non soumises au vote) ne doivent pas dépasser 5 000 caractères et doivent être signées par au moins 1 % des adhérent/e/s, à jour de cotisation, d'au moins dix régions.*

Congrès décentralisés

Corps électoral aux congrès décentralisés

Nouvelles adhésions : pourront voter lors de ces AG, tout nouvel adhérent dont l'adhésion a été validée lors d'un CPR précédent l'AG décentralisée.

Ré-adhésions : pourront également voter tous les adhérents à jour de cotisation le jour de l'AG décentralisée avant l'ouverture des votes.

Modalités de participation et de vote

Chaque adhérent-e ne peut participer qu'aux travaux et aux votes de la réunion indiquée par la région où il-elle est adhérent-e. En cas d'absence tout-e adhérent-e peut se faire représenter lors des débats et votes du Congrès décentralisé par un-e autre adhérent-e à jour de cotisations. La personne remplaçante doit impérativement participer à la même réunion du Congrès décentralisé que la personne remplacée. Aucun vote par correspondance n'est possible en Congrès décentralisé.

Chaque adhérent-e participant au Congrès décentralisé ne peut avoir plus d'un pouvoir de vote en plus du sien propre, soit un maximum de deux voix par personne. Les seuls pouvoirs de vote recevables sont ceux établis par le secrétariat national. En cas de perte le secrétariat national peut établir un duplicata.

Présidences de séances

Les conseils politiques régionaux font assurer les présidences de séance des congrès décentralisés, sauf dispositions ponctuelles et particulières explicitement précisées dans l'ordre du jour. Il n'est procédé qu'à un seul tour de scrutin par points soumis au vote.

Ordre du jour

Les Congrès décentralisés auront lieu le 16 novembre de 14h à 19h30.

Chaque région devra fournir le 5 septembre le lieu des Congrès décentralisés.

L'ordre du jour est celui ci:

- 13h00 : (ou avant pour les régions le souhaitant): accueil et vérification des mandats
- 13h30 : présentation des motions d'orientation et débat
- 14h30 : heure limite de dépôt des listes de délégué-e-s et des listes de candidat-e-s au Conseil fédéral (part régionale). Le dépôt des candidatures se fera sur un formulaire national normalisé.
- 15h : Fin de l'émargement et présentation des listes de délégué-e-s
- 15h30: présentation des listes de candidat-e-s au Conseil fédéral
- 15h45: ouverture du vote sur les motions d'orientation, les délégués et les membres du Conseil fédéral
- 16h30: Présentation des motions ponctuelles et débat
- 17h : clôture du vote des motions d'orientation, des délégués et des membres du Conseil fédéral et dépouillement
- 17h30: Ouverture du vote des motions ponctuelles
- 18h30: Clôture du vote sur les motions ponctuelles et dépouillement

Chaque Secrétaire régional devra adresser au siège national un PV numérique donnant les résultats de l'ensemble des votes selon une procédure normalisée. Cet ordre du jour pourra être modifié par le Conseil Fédéral de septembre 2013.

Le Congrès fédéral

Le Bureau Exécutif se réunira le 29 novembre afin de valider les délégations, en présence des mandataires des motions. Chaque motion d'orientation se verra attribuer une salle en fonction de son ordre d'arrivée aux assemblées générales décentralisées: la motion d'orientation arrivée en tête aura la plus grande salle, la motion d'orientation arrivée dernière aura la plus petite salle.

Avant de prendre possession de leur salle, chaque motion devra désigner un administrateur qui veillera au respect du règlement intérieur du site, du matériel et des horaires définis ci-après. Il sera comptable des surcouts engendrés par un non respect des conditions d'utilisation de sa motion. Par défaut, ce sera le mandataire qui sera désigné.

Chaque motion d'orientation pourra bénéficier d'une salle de 18h à 23h30 la journée du 29 novembre.

Déroulé du Congrès fédéral du 30 novembre

L'émargement débutera à partir de 9h et se clôturera à 14h. Seul le Bureau Exécutif est habilité à ouvrir, suspendre et clôturer les procédures d'émargement. Les mandataires peuvent assister aux procédures mais ne peuvent interférer. A l'issue de l'émargement, une liste des délégué-e-s fédéraux-ales présent-e-s sera remise aux mandataires. Les motions d'orientation pourront bénéficier de leur salle de 9h à 23h30 dans des conditions identiques à la veille. Le dépôt des motions se fera sur le site dans la salle réservée au Bureau Exécutif de 9h à 13h. Chaque motion devra déposer ou redéposer en main propre, contre remise d'un récépissé. Un tirage au sort définira le nouvel ordre des motions. Celui ci pourra se faire en présence des mandataires.

L'ordre du jour est défini comme suit:

- 9h: Accueil, vérification et validation des délégations
 - 10h30: débat des délégués en séance plénière
 - 12h: pause
 - 13h: heure limite de dépôt des motions et listes de synthèse ou de redépôt des motions et des listes
 - 14h: ouverture par le Bureau Exécutif et par le Secrétaire National. Le Bureau Exécutif devra annoncer les résultats obtenus lors des assemblées générales décentralisées.
 - 14h15: Rapport d'activité du bureau exécutif, représenté par le secrétaire national, puis rapport financier, présenté par la trésorière nationale.
 - 15h30: présentation de la (des) motion(s) d'orientation(s) soumise(s) au(x) vote(s).
 - 17h: vote sur les motions d'orientation.
 - 18h: clôture des votes sur les motions d'orientation et dépouillement.
 - 18h: présentation des listes au cinquième national du Conseil Fédéral
 - 18h15: présentation des candidatures aux postes de commissaires financiers
 - 18h30: votes sur les listes au cinquième national du Conseil Fédéral et des commissaires financiers
 - 19h30: proclamation des résultats du vote sur les motions, composition du bureau exécutif, intervention du ou de la Secrétaire National-e nouvellement élu-e
 - 20h: proclamation des résultats du vote sur le cinquième national au Conseil Fédéral
- L'ordre du jour pourra être modifié lors du Conseil Fédéral de septembre 2013.

Journée du 1er décembre

A la suite du Congrès fédéral, lors de la journée du 1er décembre, sera organisée sur le site la séance d'installation du Conseil fédéral, avec pour ordre du jour l'élection de son-sa président-e, de son bureau, et de ses membres siégeant au Conseil d'Orientation Politique. La session d'installation du CF sera présidée par le-la Secrétaire National-e nouvellement élu-e et par un membre du Bureau du Conseil Fédéral sortant, de manière à former un binôme paritaire.

Les motions pourront à nouveau se réunir dans leur salle sur simple demande, et ce jusqu'à 12h.

Autres décisions du Congrès fédéral

- Si nécessaire, le Congrès pourra procéder à des modifications du règlement intérieur.

- Selon l'article VII15: " Les décisions qui n'ont pu être prises lors du Congrès décentralisé, faute d'atteindre au plan national la majorité requise après addition des scrutins régionaux, peuvent être reportées au Congrès fédéral. "

Modalités de défraiement des délégué-e-s fédéraux-ales

La prise en charge financière des délégué-e-s fédéraux-ales est du ressort du National. Les régions assisteront le national pour le transport de leurs délégués, la répartition des chambres et des repas. Lors de la fixation du nombre de référence et donc de la répartition des délégués par région, chaque région aura 1 mois pour acheter le nombre de billets de train aller retour exact correspondant au nombre de délégués fédéraux. Le national remboursera chaque région sur la base d'un aller retour en seconde classe réservé à la date de fixation du nombre de référence.

Tout autre moyen de transport (co-voiturage, navette...) ne pourra être pris en charge à moins qu'il ne soit organisé par la région et que le montant n'excède pas le principe du montant défini précédemment. Chaque région se verra attribuer un nombre de chambres correspondant à 2 délégués fédéraux par chambre.

Tout autre réservation ou hébergement ne sera pas remboursé et se fera donc à la discrétion des délégué-e-s fédéraux-ales. Pour les repas, le national fournira et/ou remboursera les repas du samedi midi et du samedi soir, sur la base de 13€ par personne.

Les petits déjeuners sont bien évidemment compris dans chaque chambre. Aucun autre frais ne pourra être pris en charge et aucune dérogation ne sera acceptée.

Dispositions relatives aux DROM-COM, Hors de France et adhérent-e-s direct-e-s

Compte tenu de la situation géographique et des décalages horaires des DROM-COM, hors de France et adhérent-e-s direct-e-s, il est nécessaire de modifier les règles pour ces territoires.

DROM-COM: Guyane, Guadeloupe, Réunion Les secrétaires régionaux appliqueront cette motion d'organisation dans les mêmes conditions que les secrétaires régionaux métropolitains à l'exception de la date et des horaires. Toutes les réunions ultramarines pourront se tenir le vendredi 15 novembre et le samedi 16 novembre et devront toutes se clore avant le 16 novembre à 20h GMT.

Hors-de-France, Mayotte, Martinique Afin que tous les adhérents, même isolés, puissent participer au Congrès, les adhérents "directs" isolés dans les DROM-COM seront exceptionnellement rattachés aux "Hors de France". Une réunion par internet sera organisée par la région hors de France depuis le siège national. L'heure devra correspondre à l'heure médiane de la mi journée de la majorité des adhérents répartis sur l'ensemble des fuseaux concernés. A la suite de la réunion internet, des urnes électroniques seront ouvertes et chaque adhérent-e pourra participer au vote grâce à un identifiant que lui aura fourni le national. L'urne électronique sera fermée le 16 novembre à 20h GMT. Le Congrès décentralisé sera animé par le secrétaire régional Hors de France, en présence d'un membre du bureau exécutif. D'autres modalités devront être présentées au plus tard au Conseil Fédéral de septembre 2013.

Pour : beaucoup ; blancs : 2 ; contre : 1

Adoptée le 26 mai 2013